

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux février à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 16 février 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Onzain, sous la présidence de Madame Nicole LE BELLU, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

**Présents :** MM. LECUIR, LEROUX, HERSANT, BOUQUIN, BONNEVILLE, DUGAULT, BILLAULT, HUBERT, MARPAULT Ch., CARREZ, COUCHAUX, WORNİ ; Mmes LE BELLU, REUILLON-FRETTE, GUESDON, DESMIER, CLEMENT, SEGRET, PICAULT, MORAIN, POTIER, CRAMOYSAN, SCHNIDER, YVONNET, DUQUESNOIS-STEINMETZ, HUE

**Absents représentés :** M OLAYA (représenté par Yves LECUIR)  
M MARPAULT S. (représenté par Gérard HERSANT)  
MME TROMPAT (représentée par Françoise YVONNET)  
MME GALLOU (représentée par Sylvie SCHNIDER)  
MME BEFFARA (représentée par Sylvie POTIER)

**Absents :** MM BARRIER, POTIER ; MME DEROUINEAU

MME POTIER a été élue secrétaire.

---

Nicole Le Bellu demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal. Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Nicole Le Bellu demande la possibilité d'ajouter la délibération n°2018-30 concernant la modification du marché de travaux pour la salle de sport pour le lot n°1 de l'entreprise Barbosa Construction. Le conseil municipal approuve l'ajout de cette délibération à l'unanimité.

**Mot de Nicole Le Bellu :**

Je souhaite que nous ayons une pensée pour Michèle OLAYA, décédée ce lundi, et au nom de l'ensemble du conseil municipal dire que dans cette douloureuse épreuve, nous partageons notre tristesse et notre soutien à Pierre, ses enfants et petits enfants.

Dire également que Pierre a été très proche de son épouse durant sa lutte, sans rien laisser paraître avec discrétion et courage. Les obsèques de Michèle auront lieu demain matin à 10h.

Sur tout autre chose, Nicole Le Bellu souhaite remercier les agents techniques de la commune qui, durant la période de neige et de verglas, ont travaillé 24h sur 24, et accompli un travail remarquable pour que toutes nos rues soient nettoyées, aussi bien à Onzain qu'à Veuves. Un grand merci à eux pour la qualité de leur travail et leur disponibilité.

**1. Compte-rendu des séances du Conseil Municipal Jeunes**

Sarah Guesdon fait un retour sur les dernières séances du CMJ.

**Concours « Projets citoyens » à l'initiative de l'association des Anciens Maires de Loir-et-Cher.**

- Thèmes : civisme, protection de l'environnement, solidarité...
- Date limite des dépôts des candidatures, le 30 Juin 2018.
- Choix d'un projet autour du gaspillage alimentaire.

#### **Commission Animation/Sport/Culture**

- le Samedi 24 mars de 9h30 à 12h : état des lieux des bornes d'orientation et du parcours de santé.

#### **Commission Environnement/Écologie**

##### **« Des rottes pas des crottes »**

Lors du prochain Conseil Municipal Jeunes du 26 Mars, l'affiche « des rottes pas des crottes » sera terminée.

##### **« Cartographie des conteneurs »**

Une idée de slogan nous a été donnée : « En réalisant cette carte, nous avons pensé à vous, ALORS pensez à nous, ne jetez plus vos déchets à côté »

Le slogan final sera déterminé lors du prochain Conseil Municipal Jeunes du 12 Mars.

Notre cartographie des conteneurs paraîtra dans le prochain flash info pour informer la population.

## **2. Présentation des comptes rendus des commissions d'Agglopolys et des syndicats intercommunaux**

### a) Compte-rendu de la séance syndicale de VAL-ECO

Yves Lecuir présente le compte-rendu de cette séance.

#### **1 – Finances, orientations budgétaires :**

##### Exercice 2017 :

- Résultat de Fonctionnement : - 32.377 € (pour un budget de 8.273.369 €)
- Résultat d'investissement : + 59.287 € (pour un budget de 890.999 €)

##### Orientations 2018 :

- Fonctionnement : 420.000 € de dépenses nouvelles
- Investissement :
  - Déchetterie de Mont-près-Chambord : 250.000 €
  - Participation au capital du centre de tri interdépartemental de Parçay-Meslay : entre 325.000 et 650.000 €

#### **2 – Prévention, communication :**

- Compostage : en 20 ans, plus de 11.000 composteurs ont été installés, ce qui représente 700 T par an de déchets détournés de la collecte
- Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) : elle aura lieu à Vineuil du 9 au 14 avril
- Animations scolaires : 6.500 élèves seront sensibilisés en 2018 à la réduction des déchets dans 16 écoles sur 11 communes

#### **3 – VALCOMPOST :**

- Les problèmes d'odeurs persistent et les habitants de Marolles commencent à « se crisper » : une réunion publique est prévue prochainement.
- Problème avec le gros bois (« les gros refus ») : impossible de les utiliser pour la chaufferie de Blois car il y a trop de pierres dedans ; on s'oriente vers la filière de compostage mais il faudra éliminer les éléments exogènes (pierres, plastiques,...).

#### **4 – Rapprochements entre Syndicats :**

- On s'oriente vers la création en 2019 d'un syndicat intercommunal de traitement avec Amboise et Vendôme regroupant 240.000 habitants, le double du bassin actuel d'ARCANTE. Cela diminuera le prix de l'incinération.

#### **5 – Centre de tri interdépartemental :**

- Il regroupera 18 syndicats de traitement pour 1 million d'habitants.
- Il sera géré sous forme de SPL (Société Publique Locale) réservée aux collectivités publiques (pas d'adhérent privé).
- Le centre de tri d'ARCANTE sera remplacé par un quai de transfert lorsque le nouveau centre fonctionnera (pas avant 2022).

b) Compte-rendu de la commission « Finances-Personnel » d'Agglopolys

Yves Lecuir présente le compte-rendu de cette commission.

**1 – PERSONNEL TERRITORIAL :**

Rapport sur l'égalité hommes/femmes, document obligatoire depuis 2017

Moins de femmes au total ; mais plus de femmes que d'hommes en catégories A et B

- Recours à du personnel vacataire

Avenant au contrat prévoyance du personnel communautaire : protection des données personnelles

**2 – FINANCES : DOB 2018 :**

**Budgets annexes :**

- **Assainissement collectif**
  - Gros investissements de 2017 à 2020, financés par une surtaxe dont le montant doit converger à 1,59 €/m<sup>3</sup> d'ici 2027
  - Grosses opérations prévues à Sambin, Mesland et Chailles
- **Ordures ménagères :**
  - Taux unique de la TOEM en 2018 : 10,67%
  - Les dépenses augmentent plus vite que le produit de la TEOM : donc baisse de l'épargne
- **Transports :**

Dépenses nouvelles : étude pour renouvellement de la délégation de service public, étude sur la transition énergétique (abandon du diesel), avec :

- Modification du parc
- Modification des structures de maintenance
- La subvention du budget principal reste la même : 1,66 M€

**Budget principal :**

- Quelques « mauvaises surprises » :
  - 2 recettes en baisse :
    - La CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) : - 384 K€
    - La DCRT (remplaçant l'ex-Taxe Professionnelle) : - 300 K€ car l'Etat remet en cause pour la 1<sup>e</sup> fois le niveau de sa compensation
  - 2 dépenses en hausse :
    - Le Jeu de Paume : 1<sup>e</sup> année pleine de fonctionnement
    - Le déficit du CIAS qui nécessite une subvention plus importante
- Budget global 2018 :
  - Recettes : 59.025 K€ au lieu de 59.500 attendus
  - Dépenses : 55.933 K€ au lieu de 55.955 attendus
  - Epargne : 3.092 K€ au lieu de 3.545 attendus
  - Investissements : 8.700 K€ possibles au lieu de 11.700 envisagés

**3 – DOTATIONS :**

- **FPIC et DSC :** Sans changement par rapport à 2017
- **AC :** Sans changement par rapport à 2017 sauf impact à venir du transfert de compétences GEMAPI

**4 – TAUX FISCAUX :** Sans changement

**5– DDAD (Dotation Départementale pour l'Aménagement Durable):**

- AGGLOPOLYS fait une demande de 380 K€ pour une enveloppe globale de 1 M€ pour le Département

c) Compte-rendu de la commission « Transports-Habitat-Aménagement-Agriculture » d'Agglopolys

Nadine Segret présente le compte-rendu de cette commission.

**Transports**

- Renouvellement de la convention avec le GART (Groupement des Autorités responsables des transports)
- Versement destiné aux transports en commun : Le taux de la taxe transport payée par les employeurs passe de 0,95% à 1% et une retenue de 0,5% est faite en cas de remboursement du versement indu.

**Aménagement de l'espace**

- Approbation du PLU de Cheverny et adaptation du périmètre du droit de préemption urbain.
- Mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de ST Gervais.
- Mise à disposition du public de la modification modifiée n°2 du PLU de Vineuil.

## **Habitat**

- Présentation de la convention avec la région pour le projet de renouvellement urbain d'intérêt régional pour 2018-2024. Le programme, d'un montant de 33 902 113 € HT, est le suivant :
  - Réhabilitation thermique de 780 logements sociaux
  - Restructuration de 31 logements pour l'habitat adapté aux personnes âgées
  - Résidentialisation de 210 logements locatifs sociaux
  - Réhabilitation de 2 complexes sportifs
  - Démolition/reconstruction du groupe scolaire Croix Chevalier
  - Réalisation d'aménagements d'espaces publics en accompagnement des opérations de réhabilitation et résidentialisation
  - Suivi du parc privé en copropriété pour d'éventuelles interventions sur le bâti avec le concours de l'ANAH.

### **3. Présentation des comptes rendus des commissions municipales**

#### **a) Compte-rendu de la commission « Enfance-Jeunesse-Vie scolaire »**

Sarah Guesdon présente le compte-rendu de cette commission.

#### **1- Accueil de loisirs**

##### Fréquentations (moyenne/ jour sur 4 mois):

- Accueil du matin : 28 enfants
- Accueil du soir: 36,5 enfants
- Mercredi : 37 enfants
- Vacances scolaires: Toussaint 39/J, Noël 24/j

##### Actions 2018 :

- Projet sur l'utilisation et dangers des écrans qui aura lieu à la fin de l'année 2018. Action transversale.
- Organisation de deux séjours cet été, un à la ferme pédagogique de Prunay, le second à Lathus comme l'an passé. Ce dernier séjour sera organisé avec le local jeunes comme les années précédentes.
- Création d'une page facebook du centre loisirs : ok mais cela doit être cadré.
- Budget 2018 : Total dépenses : 185 101 € / Total Recettes : 102 712 € / Coût ville : 82 389 €

##### Réflexion :

- Ouverture de l'accueil de loisirs sur la période de Noël 2018.

#### **2- Pole Jeunesse**

##### Fréquentation en hausse depuis l'été 2017 :

- Mercredi : 10 à 15 jeunes
- Vacances scolaires : 15 à 25 jeunes

##### Actions 2018 :

- Le RIJ aura un nouveau label « Information Jeunesse » permettant plus d'autonomie.
- Forum job d'été : le 31 mars à la salle des fêtes.
- Budget 2018 : Total dépenses : 62 080 € / Total Recettes : 20 100 € / Coût ville : 41 980 €

Sarah Guesdon souhaite remercier Isabelle Scarpitta, responsable du BIJ de Blois, pour son implication dans la communication du forum Job d'été.

#### **3- Halte-Garderie**

##### Fréquentation : 80% de remplissage

- Budget 2018 : Total dépenses : 76 203 € / Total Recettes : 46 500 € / Coût ville : 29 703 €

#### **4- Relais Assistantes Maternelles**

##### Actions 2018 :

- Développement des ateliers d'éveil sur Onzain et sur Chouzy.
- Budget 2018 : Total dépenses : 39 247 € / Total Recettes : 34 000 € / Coût ville : 5 247 €

#### **5- Ludothèque**

##### Fréquentation : environ 35 familles

- Budget 2018 : Total dépenses : 12 791 € / Total Recettes : 3 750 € / Coût ville : 9 041 €

##### Réflexion :

- La ludothèque est un service de qualité et répondant à un besoin social, complémentaire des actions déjà mises en œuvre.

- Etude pour réduire le coût de fonctionnement, notamment celui du salaire.

## **6- Restauration scolaire**

### **Fréquentation :**

- Entre 220 et 250 repas par jour

### **Actions 2018 :**

- Davantage de menus à thème.
- Origine de la viande : 100% Français
- Développement du bio
- Budget 2018 : Total dépenses : 154 033 € / Total Recettes : 106 000 € / Coût ville : 48 033 €

### **b) Compte-rendu de la commission « Finances-Personnel communal »**

Yves Lecuir explique que les points abordés durant cette commission seront développés lors des délibérations.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **2018-10 Approbation du compte de gestion 2017 – budget commune**

Yves Lecuir explique que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du Compte de gestion 2017 du budget principal de la commune de Veuzain-sur-Loire (annexe 1).

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121- 29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,  
Considérant le document comptable du trésorier principal présentant le compte de gestion 2017,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Pascal Dubois, receveur, visé conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **2018-11 Approbation du compte administratif 2017 – budget commune**

Pour cette délibération, la présidence du Conseil Municipal est assurée par Madame Marie-Françoise Cramoysan, doyenne du conseil.

Yves Lecuir explique que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du Compte administratif 2017 du budget principal de la commune de Veuzain-sur-Loire (annexe2).

- **Dépenses de fonctionnement : 3 319 457,50 €**
  - L'effort le plus important a été fait sur les charges à caractère général. Yves Lecuir remercie tous les services qui ont contribué à ce résultat.
  - Un effort a aussi été fait sur les dépenses de personnel en ne remplaçant pas systématiquement les absences pour maladie.
- **Recettes de fonctionnement : 3 507 677,56 €**
  - Concernant les atténuations de charges, nous avons eu beaucoup d'agents absents sur 2016 et nous avons pu bénéficier aussi de contrats aidés. Ce ne sera pas le cas sur 2018.
- **Dépenses d'investissement : 1 791 037,76 €**
  - Yves Lecuir explique que les dépenses réalisées sont très proches du prévisionnel.
- **Recettes d'investissement : 1 556 087,66 €**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'instruction budgétaire M14,**

**Vu la délibération n° 2017-60 approuvant le budget primitif 2017,**

**Vu la délibération n° 2017-82 approuvant la décision modificative n°1**

**Vu la délibération n° 2017-109 et 122 approuvant la décision modificative n°2**

**Vu la délibération n° 2017-109 et 123 approuvant la décision modificative n°3**

**Vu la délibération n° 2017-109 et 139 approuvant la décision modificative n°4**

**Vu la délibération n°2018-010 approuvant le compte de gestion 2017,  
Considérant la présentation du compte administratif 2017,  
Considérant l'avis de la commission « Finances-Personnel communal » du 1<sup>er</sup> février 2018**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la commune annexé à la délibération.**

#### **2018-12 Affectation du résultat 2017 – budget commune**

Yves Lecuir explique que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2017 du budget principal de la commune de Veuzain-sur-Loire (annexe 3). Les restes à réaliser sont présentés en annexes 4-1 et 4-2.

**Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M14,  
Vu la délibération n°2018-11 approuvant le compte administratif 2017,  
Considérant l'avis de la commission « Finances-Personnel communal » du 1<sup>er</sup> février 2018**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2017 du budget principal de la commune suivant :**

**Résultat de fonctionnement : 583 982,95 €**

**Résultat d'investissement : 533 380,24 €**

- **Le résultat d'investissement sera reporté en recettes d'investissement (chapitre 001) dans le budget primitif 2017.**
- **Le résultat de fonctionnement sera reporté en recettes de fonctionnement (chapitre 002).**

#### **2018-13 Bilan des opérations foncières 2017**

Yves Lecuir explique qu'en application de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières réalisées par la Commune sur l'exercice 2017 (annexe 5). Le conseil municipal doit prendre acte de la présentation des opérations foncières de l'année 2017.

**Vu l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public, modifié par l'article 12 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1,  
Considérant le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2017,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées par la Ville de Veuzain-sur-Loire pour l'année 2017, annexé à la présente délibération.**

#### **2018-14 Budget primitif 2018 – budget commune**

Yves Lecuir expose que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2018 du budget principal de Veuzain-sur-Loire (annexe 6). La liste des emprunts et des emprunts garantis se trouvent en annexe 7 et 8.

- **Dépenses et recettes de fonctionnement : 3 906 149,95 €**
  - Concernant les dépenses, celles-ci sont contenues. Les charges générales permettront aux services de fonctionner correctement. Les dépenses de personnel prévoient le recrutement d'une personne pour renforcer le pôle « service aux administrés » et la réalisation des cartes d'identité. Une enveloppe importante a été préservée en termes de dépenses imprévues. 150 000 € sont basculés en investissement.
  - Concernant les recettes, nous restons prudents et espérons de bonnes surprises.
- **Dépenses et recettes d'investissement : 1 764 440,24 €**

- Les investissements importants prévus : travaux de voirie de la Grande Rue ; aménagement de l'accueil de la mairie ; enfouissement des réseaux dans la rue du Pont d'Ouchet ; voirie de la rue de la Rochelle.

Françoise Yvonnet demande un point d'information sur le projet du clos des oiseaux.

Yves Lecuir répond qu'il est prévu au budget une dépense correspondante à une étude d'architecture. Par la suite, il faudra valider le projet pour le clos et prévoir d'inscrire les travaux sur les prochaines années.

Gérard Hersant complète en disant que le choix a été fait d'accentuer des travaux d'enfouissement des réseaux sur Veuves afin de bénéficier encore des subventions possibles du SIDELC. Ces subventions seront beaucoup moindres à partir de 2020.

Laurent Couchaux demande si ce projet du Clos sera abordé en conseil.

Yves Lecuir répond que ce projet sera vu en commission d'abord puis en conseil.

Franck Dugault demande le taux d'endettement par habitant.

Yves Lecuir répond que ce taux avoisine 700 € par habitant.

Franck Dugault dit qu'il aurait préféré ne pas recourir à l'emprunt.

Yves Lecuir répond que cet emprunt ne sera utilisé qu'en fin d'année, si nécessaire.

**Vu les articles L 2311-11 et L 2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'instruction budgétaire M14,**

**Vu la délibération n°2018-06 actant le débat d'Orientations Budgétaires 2018,**

**Considérant l'avis de la commission « Finances-Personnel communal » du 1<sup>er</sup> février 2018**

**Considérant la présentation faite du budget primitif,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du budget principal de la commune de Veuzain-sur-Loire, annexé à la délibération.**

#### **2018-15 Fiscalité directe 2017**

Yves Lecuir expose que le Conseil municipal doit se prononcer sur les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2018.

Yves Lecuir rappelle que l'engagement municipal était de ne pas augmenter les impôts jusqu'à la fin du mandat. Seule une petite variation sera opérée du fait du lissage des taux suite à la création de la commune nouvelle.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code Général des Impôts,**

**Vu la délibération n°2018-06 actant le débat d'Orientations Budgétaires 2018,**

**Considérant l'avis de la commission « Finances-Personnel communal » du 1<sup>er</sup> février 2018**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les taux cibles suivants pour la fiscalité directe locale de l'année 2018 :**

- **Taxe d'habitation : 15,49**
- **Taxe foncière bâti : 24,72**
- **Taxe foncière non bâti : 55,68**

#### **2018-16 Approbation du compte de gestion 2017 – budget camping**

Gilles Leroux expose que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du Compte de gestion 2017 du budget du camping (annexe 9).

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121- 29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,**

**Considérant le document comptable du trésorier principal présentant le compte de gestion 2017,**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur Pascal Dubois, receveur, visé conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **2018-17 Approbation du compte administratif 2017 – budget camping**

Pour cette délibération, la présidence du Conseil Municipal est assurée par Madame Marie-Françoise Cramoysan, doyenne du conseil.

Gilles Leroux expose que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du Compte administratif 2017 du budget du camping (annexe 10).

- **Dépenses de fonctionnement : 24 763,10 €**
  - Concernant les charges de personnel, nous avons pu profiter de 3 contrats aidés.
- **Recettes de fonctionnement : 26 689,90 €**
  - Concernant les produits du camping, Gilles Leroux explique qu'ils sont inférieurs à la prévision. Le temps médiocre sur le début d'été 2017 a joué sur la présence des touristes.
- **Dépenses d'investissement : 7 198,12 €**
  - Beaucoup d'investissement cette année : sanitaires Hommes et installation du Wifi.
- **Recettes de fonctionnement : 3 888,65 €**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'instruction budgétaire M14,**

**Vu la délibération n° 2017-58 approuvant le budget primitif 2017 du camping,**

**Vu la délibération n° 2017-83 approuvant la décision modificative n°1**

**Vu la délibération n° 2017-153 approuvant la décision modificative n°2**

**Vu la délibération n°2018-016 approuvant le compte de gestion 2017,**

**Considérant la présentation du compte administratif 2017,**

**Considérant l'avis de la commission « Finances-Personnel communal » du 1<sup>er</sup> février 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2017 du budget du camping annexé à la délibération.

#### **2018-18 Affectation du résultat 2017 – budget Camping**

Gilles Leroux expose que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat 2017 du budget du camping (annexe 11).

**Vu les articles L 2311-5 et R 2311-11 du Code Générale des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'instruction budgétaire M14,**

**Vu la délibération n°2018-17 approuvant le compte administratif 2017 du budget du camping,**

**Considérant l'avis de la commission « Finances-Personnel communal » du 1<sup>er</sup> février 2018**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2017 du budget principal de la commune suivant :

**Résultat de fonctionnement : 5 023,65 €**

**Résultat d'investissement : - 4 711,94 €**

- **Le résultat d'investissement sera reporté en dépenses d'investissement (chapitre 001) dans le budget primitif 2017.**
- **Le résultat de fonctionnement sera reporté comme suit :**
  - **Affectation de 4 711,94 € en recettes d'investissement (chapitre 1068) pour combler le déficit d'investissement.**
  - **Affectation de 311,71 € en recette de fonctionnement (chapitre 002).**

#### **2018-19 Budget primitif 2018 – budget camping**



Gilles Leroux expose que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'adoption du budget primitif 2018 du camping (annexe 12). La liste des emprunts se trouve en annexe 13.

- **Dépenses et recettes de fonctionnement : 28 268,38 €**
  - Concernant les charges de personnel, nous espérons pouvoir bénéficier de 3 contrats aidés. Nous reconduirons le contrat de M. Dupuy, ancien du camping.
  - Nous prévoyons une subvention du budget principal de la commune de 8 000 €.
- **Dépenses et recettes d'investissement : 8 944,31 €**
  - Les investissements prévus : installation d'un kakémono sur le belvédère, acquisition de tables de pique-nique et d'un barbecue.

**Vu les articles L 2311-11 et L 2312-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction budgétaire M14,  
Vu la délibération n°2018-06 actant le débat d'Orientations Budgétaires 2018,  
Considérant l'avis de la commission « Finances-Personnel communal » du 1<sup>er</sup> février 2018,  
Considérant la présentation du budget primitif du camping,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018 du camping de la commune de Veuzain-sur-Loire, annexé à la délibération.**

#### **2018-20 Vote des tarifs du camping**

Gilles Leroux expose que le Conseil municipal doit se prononcer sur les tarifs du camping pour l'année 2018 (annexe 14)

Gilles Leroux explique qu'il y a eu déjà des augmentations sur les deux années précédentes. Il propose de ne pas augmenter les tarifs cette année.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération n°2018-19 approuvant le budget primitif du camping,  
Considérant l'avis de la commission « Finances-Personnel communal » du 1<sup>er</sup> février 2018,**

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs 2018 du camping municipal annexé à la délibération.**

#### **2018-21 Demande de subvention pour l'amélioration du cadre de vie du centre bourg**

Yves Lecuir explique que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet l'amélioration du cadre de vie du centre bourg dans la commune déléguée d'Onzain. A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 80 000 € au titre de la DETR 2018.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité ;**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 80 000 € au titre de la DETR 2018.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| <b>DEPENSES</b> | <b>RECETTES</b> |
|-----------------|-----------------|

|  |  |
|--|--|
| Travaux Grande Rue = 136 604,00 €        | Commune = 163 604,00 €                 |
| Maîtrise d'œuvre Grand Rue = 10 000,00 € |  |
| Mission SPS Grande Rue = 2 000,00 €      |  |
| Marge d'imprévue = 15 000,00 €           |  |
| <b>Montant total HT = 163 604,00 €</b>   | <b>Montant total HT = 163 604,00 €</b> |

- **Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

#### **2018-22 Demande de subvention pour l'aménagement de l'accueil de la mairie**

Yves Lecuir explique que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet l'aménagement de l'accueil de la mairie dans la commune déléguée d'Onzain. A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 65 000 € au titre de la DETR 2018.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 65 000 € au titre de la DETR 2018.**
- **approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :**

| <b>DEPENSES</b>                        | <b>RECETTES</b>                        |
|--|--|
| Maçonnerie = 9 330,00 €                | Commune = 130 398,69 €                 |
| Isolation-Cloisonnement = 17 270,00 €  |  |
| Menuiseries intérieures = 14 940,00 €  |  |
| Menuiseries extérieures = 10 024,69 €  |  |
| Carrelages-Sols souples = 8 134,00 €   |  |
| Peinture = 6 400,00 €                  |  |
| Plomberie = 2 630,00 €                 |  |
| Chauffage = 5 300,00 €                 |  |
| Electricité = 7 370,00 €               |  |
| Décoration de l'accueil = 25 000,00 €  | <b>Montant total HT = 130 398,69 €</b> |
| Maitrise d'œuvre = 12 000,00 €         |  |
| Mission SPS = 2 000,00 €               |  |
| Imprévus = 10 000,00 €                 |  |
| <b>Montant total HT = 130 398,69 €</b> |  |

- **Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.**

#### **2018-23 Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéo-protection**

Yves Lecuir explique que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet l'installation de 7 caméras de vidéo-protection sur la voie publique. L'emplacement de ces caméras a été défini par un audit de la gendarmerie. A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 20 000 € au titre de la DETR 2018.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,**

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 20 000 € au titre de la DETR 2018.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

| DEPENSES                |                      | RECETTES                |                      |
|-------------------------|----------------------|-------------------------|----------------------|
| Fourniture - Pose       | = 35 441,49 €        | Commune                 | = 40 441,49 €        |
| Imprévus                | = 5 000,00 €         |                         |                      |
| <b>Montant total HT</b> | <b>= 40 441,49 €</b> | <b>Montant total HT</b> | <b>= 40 441,49 €</b> |

- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

#### 2018-24 Demande de subvention pour le changement des menuiseries des écoles

Yves Lecuir explique que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet le changement des menuiseries des écoles de la commune d'Onzain. A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 50 000 € au titre de la DETR 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 50 000 € au titre de la DETR 2018.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

| DEPENSES                     |                       | RECETTES                |                       |
|------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Remplacement des menuiseries | = 104 586,00 €        | Commune                 | = 104 586,00 €        |
| <b>Montant total HT</b>      | <b>= 104 586,00 €</b> | <b>Montant total HT</b> | <b>= 104 586,00 €</b> |

- Autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

#### 2018-25 Attribution de subvention pour la coopérative scolaire

Yves Lecuir informe que dans le cadre du fonctionnement des écoles primaires à Onzain, il est prévu, comme tous les ans, d'attribuer une subvention aux deux coopératives scolaires pour financer les projets et sorties pédagogiques de l'école maternelle et élémentaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M14,  
Vu la délibération n°2018-14 approuvant le budget primitif de la commune,  
Considérant les demandes d'aide financière de l'école maternelle et élémentaire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention à chaque coopérative scolaire, des montants suivants :

- Une subvention de 1 154 € à la coopérative scolaire de l'école maternelle
- Une subvention de 5 034 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire

#### **2018-26 Ouverture de poste**

Yves Lecuir explique que par courrier du 12 décembre 2017, Monsieur le Préfet nous a informés de l'attribution d'un dispositif de recueil biométrique afin de formaliser les demandes de cartes nationales d'identité et de passeport à la mairie d'Onzain.

Pour permettre le fonctionnement de ce service, nous avons besoin de recruter un agent à temps plein au sein du pôle « services aux administrés ».

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,**

**Vu la délibération n°2018-14 approuvant le budget primitif de la commune,**

**Considérant le courrier du Préfet nous attribuant un dispositif de recueil biométrique pour la réalisation des cartes nationales d'identité et des passeports,**

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> mars 2018.**

#### **2018-27 Déclaration préalable pour des travaux de changement de menuiserie**

Gérard Hersant explique que dans le cadre de travaux d'entretien de ses bâtiments, il convient de procéder au changement des menuiseries de l'école maternelle, située 9 rue Gustave Marc à Onzain. Ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de déclaration préalable (DP) au titre du Code de l'urbanisme en raison de la modification de l'aspect extérieur du bâtiment. A noter que le bâtiment étant situé dans le périmètre des monuments historiques, il est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de l'Urbanisme,**

**Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable de travaux pour le projet de changement des menuiseries de l'école maternelle,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer l'ensemble des pièces constitutives de la demande de Déclaration Préalable (DP) pour le projet de changement des menuiseries de l'école maternelle.**

#### **2018-28 Demande de modification des statuts du SIVOS**

Sarah Guesdon explique que la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire est membre du SIVOS pour la commune déléguée de Veuves. Sur la base du nombre d'habitants de la commune déléguée, elle contribue aux dépenses du syndicat, notamment l'accueil des enfants en périscolaire alors que les enfants de Veuves n'utilisent pas ce service. Il en va de même pour l'accueil extra-scolaire, alors que cette compétence exercée par le SIVOS n'est pas inscrite dans les statuts.

En application de l'article L5212-30 du CGCT, elle estime que les dispositions statutaires du SIVOS de Monteaux-Mesland-Veuves relatives aux compétences exercées par le syndicat et le calcul de la contribution budgétaire compromettent, de manière essentielle, son intérêt à participer à l'objet syndical.

Elle propose donc au conseil municipal de demander au SIVOS une modification de ses dispositions statutaires. Elle précise qu'à défaut de décision favorable du SIVOS dans un délai de 6 mois, la commune pourra demander au Préfet d'autoriser son retrait du syndicat scolaire.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu l'article L5212-30, modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et son article 172,**  
**Vu l'arrêté préfectoral du 28 juin 1991 portant constitution d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire de Monteaux-Mesland-Veuves,**  
**Vu l'arrêté préfectoral du 3 septembre 1999 portant transfert du siège social du syndicat intercommunal à vocation scolaire à Mesland.**  
**Vu l'arrêté préfectoral du 11 juin 2004 portant transfert du siège social du syndicat intercommunal à vocation scolaire à Monteaux et modification des statuts (article 2-4),**  
**Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2006 portant modification de l'article 11 des statuts du syndicat intercommunal à vocation scolaire à Monteaux,**

**Le conseil Municipal, à la majorité\* (avec 1 voix contre et 1 abstention), demande au Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de Monteaux-Mesland-Veuves de modifier ses statuts dans les conditions suivantes :**

**Article 2 : le syndicat a pour mission :**

**- Retrait de la compétence « organiser l'accueil périscolaire dans de bonnes conditions »**

**Article 12 : les dépenses du syndicat :**

**- modification du mode de calcul de la contribution budgétaire afin d'exclure les dépenses liées au fonctionnement de l'accueil périscolaire et extra-scolaire de la contribution budgétaire, dans la mesure où les enfants de Veuves n'utilisent pas ce service.**

**\* 1 voix contre : Françoise Yvonnet**

**1 abstention : Virginie Trompat**

#### **2018-29 Intégration des biens de l'association foncière de Veuves à la commune**

Gilles Leroux expose que le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Veuves a, dans sa délibération du 4 avril 2017, demandé sa dissolution et proposé que son actif et son passif soient intégralement transférés à la commune (annexe 15). La liste des parcelles est en annexe 16.

Gilles Leroux informe qu'une somme de 8 000 € environ sera transférée à la commune de Veuzain-sur-Loire. Il espère que cet argent servira à l'achat de matériel pour le fauchage et l'entretien des fossés.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**  
**Vu l'article R 123-16 du Code Rural,**  
**Vu la délibération du 4 avril 2017 de l'association foncière demandant sa dissolution,**  
**Considérant l'actif et le passif de l'association foncière de Veuves,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'accepter que les parcelles suivantes (liste des fossés: extrait cadastral modèle 1) soient incorporées dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant intégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R 123-16 du code rural,**
- d'accepter que l'actif et le passif de l'association soient versés à la commune,**
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire en vue de signer tous actes, prendre toutes décisions visant à l'incorporation des biens de l'association foncière et à la reprise de l'actif et du passif,**
- d'accepter que la mutation des biens soit réalisée par acte administratif, et pour ce faire, de donner compétence à Monsieur Yves Lecuir, conseiller municipal pour représenter la commune et signer au nom de la commune l'acte administratif de cession, (le Maire agissant en tant qu'officier public pour la rédaction de l'acte administratif de cession, ne peut pas en même temps représenter la commune)**

#### **2018-30 Modification du marché de travaux pour la salle de sport**

Gérard Hersant expose qu'afin de permettre une étanchéité totale du bâtiment, nous avons besoin d'effectuer des travaux complémentaires concernant des travaux de bouchage des pignons et la rehausse et reprise des murs périphériques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour la commande publique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification n°2 du marché de travaux pour l'aménagement de la salle de sport attribué à l'entreprise Barbosa Construction pour les montants suivants hors taxe :

- ✓ Montant initial : 52 043,08 €
- ✓ Montant de la modification n°1 : 3 982,80 €
- ✓ Montant de la modification n° 2 : 3 307,15 €
- ✓ Montant modifié du marché : 59 333,03 €

#### QUESTIONS DIVERSES

- **Accessibilité.** Julien Worni demande une information concernant la mise aux normes de la maison médicale. Yves Lecuir répond qu'il s'agit d'un bâtiment privé. Marylène Reuillon-Frette complète en disant que des travaux auront lieu au printemps pour rendre accessible le rez-de-chaussée.
- **Voirie.** Julien Worni rappelle l'état déplorable de la chaussée des rues d'Asnières et de Chouzy, suite aux différents travaux. Gérard Hersant répond que cet état est bien connu et que nous avons demandé au Conseil Départemental de venir inspecter les travaux de remise en état réalisés par l'entreprise.
- **SMBC.** Laurent Couchaux souhaite remercier Monsieur le Maire et les élus pour son élection en tant que représentant de la commune au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse.
- **Tourisme.** Nicole Le Bellu souhaite informer le conseil d'un projet touristique nommé « Bac de Loire » qui a pour objet l'organisation de traversées de la Loire entre Rilly et Veuves avec des bateaux traditionnels de l'association Millière Raboton. Le coût de ce projet s'élève à 6 000 €. Des demandes de subventions ont été faites au Pays des Châteaux et au Conseil Départemental.

#### Prochains Conseils Municipaux :

- Jeudis : 22 mars – 19 avril – 24 mai – 21 juin

#### Prochains rendez-vous :

- Vendredi 2 mars : Nuit du fitness au gymnase
- Dimanche 4 mars : Brocante à la laiterie
- Samedi 10 mars : Belote à la salle des fêtes par l'UNRPA
- Vendredi 16 mars : Saint Patrick à la salle Rostaing

La séance est levée à 21h30

Sylvie POTIER  
Secrétaire de séance



Nicole LE BELLU  
1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Veuzain-sur-Loire

